



103^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**Jeudi 15 juin 2023
19 h (HAE)
Virtuellement par Zoom**

POINT 10 : NOMINATION DE L'EXPERT-COMPTABLE (VÉRIFICATEUR)

Conformément au statut 10.1 de l'ACP, « à chaque assemblée annuelle, les membres nomment un expert-comptable pour un mandat arrivant à échéance à la clôture de l'assemblée annuelle suivante... »

Le cabinet de comptables professionnels agréés Welch LLP a été initialement mandaté à la suite d'une demande de propositions officielle et a réalisé des vérifications financières de grande qualité pour les exercices 2014 à 2022 de l'ACP.

Il est recommandé de mandater Welch LLP pour réaliser la vérification financière de 2023.

Veuillez noter que le terme « expert-comptable » est utilisé plutôt que « vérificateur » par souci de cohérence avec la terminologie utilisée dans la *Loi canadienne sur les sociétés à but non lucratif*.

